

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 43

Artikel: Nos dames au scrutin
Autor: Ch.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

technique de la cloche; non plus que de la littérature abondante, prose et poésie, inspirée par l'airain sonore. Les poètes, grands et surtout petits, avant et après Schiller, ont copieusement exploité ce filon. Cela se comprend, car c'est le propre des favoris d'Apollon d'exprimer leur joie et leurs douleurs en y associant la nature des choses. Les voix des cloches sont pieuses, patriotiques, familiales; elles éveillent toujours dans les cœurs de vibrants échos. Chateaubriant a dit: « Tout se trouve dans les rêveries enchantées où nous plonge le bruit de la cloche natale: religion, famille, patrie, et le berceau et la tombe, et le passé et l'avenir ». Oui, tout se trouve dans les échos de la cloche natale; ils charment l'insomnie, apaisent la douleur, évoquent le passé; ils rappellent la Patrie, sans oublier que les gastronomes apprécient la cloche de midi et que les paresseux détestent la cloche du réveil.

Le moyen âge attribuait aux sonneries de cloches beaucoup de vertus, entre autres celles de calmer l'orage, de chasser le démon et les épidémies et de guérir les maux incurables. Aujourd'hui, maintes manifestations de notre existence sont réglées par les cloches, c'est pourquoi ces utiles auxiliaires de notre vie quotidienne, publique et privée, sont devenues nos compagnes indispensables.

Les inscriptions des cloches nous renseignent souvent, dès le XVIII^{me} siècle surtout, sur les autorités administratives ou ecclésiastiques des paroisses, dont les noms inscrits sur le métal voisinent avec des versets bibliques, des indications historiques ou religieuses sur la communauté, en pays réformés tout au moins. Les cloches antérieures à la Réformation portent des inscriptions latines, liturgiques ou autres.

Depuis 1838, date de la fonte du bourdon, les cinq cloches qui forment la sonnerie de l'Eglise Saint-Etienne sont restées les mêmes. La seule modification qu'elles aient subie est leur harmonisation en 1893. A cette époque, on constata que les cloches étaient mal suspendues et que les battants frappaient défectueusement deux cloches, ce qui aurait pu amener des accidents de personnes et des fêlures, sinon des « briques »! Il fallait dépendre la sonnerie entière, pour réparer les suspensions et rattacher les battants qui portaient à faux. Quelques personnes de Moudon savaient que plusieurs villes et villages du canton de Vaud: Vallorbe, Bottens, Baulmes, entre autres, avaient fait harmoniser leurs sonneries et consultèrent M. Thibaud, accordeur de cloches, sur la possibilité de faire subir cette opération aux cloches de Moudon; la réponse fut que la chose était facile et que la dépense serait réduite de moitié, par le fait que les cloches devaient être dépendues. Un comité recueillit les fonds indispensables, soit 800 francs.

Quoique discordante, la sonnerie de Moudon n'était pas désagréable, parce que formée de tons graves et que les notes émises par les cloches supportent mieux les dissonances que celles produites par un instrument de musique. Les notes que donnait cette sonnerie avant 1893 étaient:

La *bémol*, un peu haut, un quart de ton en dessous du *la*, émis par le bourdon. Le *ré*, exact, par la 2^{me} cloche. Le *fa*, à peu près juste, $\frac{1}{8}$ de ton au-dessus, par la 3^{me} cloche. *Fa dièze*, à peu près, par la 4^{me} cloche. La *bémol*, juste, à peu près l'octave du bourdon, par la 5^{me} cloche.

Il s'agissait d'accorder ce désaccord sur le bourdon (la *bémol*) qui ne pouvait être déplacé vu son poids. Il fallait donc abaisser le *ré* de la 2^{me} en *ré bémol*, le *fa* de la 3^{me} en *mi bémol*, et le *fa dièze* de la 4^{me} en *fa*. Ces notes, choisies dans la gamme de *ré bémol* majeur, permettaient l'accord parfait: *ré bémol*, *fa*, la *bémol*.

On peut, en augmentant la capacité du vase d'une cloche, en abaisser le ton, et on peut l'élever en raccourcissant la cloche. Mais ces deux opérations sont limitées et l'on ne peut guère changer le ton d'une cloche de plus de trois quarts de ton.

L'accordage des cloches est une opération délicate, techniquement et musicalement. La cloche à accorder doit être fixée horizontalement par ses anses à une grande roue tournant verticalement; la cloche tourne lentement, présentant la partie intérieure de la circonférence de son bord au burin, lequel mord peu à peu le métal, évitant la cloche s'il s'agit d'abaisser

le ton ou la raccourcissant s'il s'agit d'élever le ton. L'airain, sous le tranchant du burin, tombe en fine limaille. La cloche vibre continuellement pendant l'opération, ce qui permet de constater par le diapason le moment où la cloche a acquis le ton désiré et d'arrêter le burinage.

Les cloches, confiées à M. Thibaud, furent descendues et acheminées aux Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, aux fins d'être burinées.

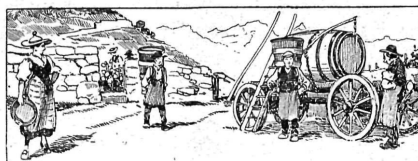
(A suivre.)

D^r R. MEYLAN.

QUESTION DE DISTANCE. — Un tailleur faisait son tir militaire. Il manquait à chaque coup la cible. Un officier l'interpelle:

— Mais comment se fait-il que vous ne tiriez pas mieux que ça? Pourtant, dans votre métier, il vous faut bien viser pour introduire le fil dans le trou de l'aiguille.

— D'accord, mon capitaine, mais je ne couds jamais à 300 mètres.



APRÈS VENDANGES

Le Journal d'Yverdon relève, dans une description de la Fête des Vignerons de 1819, le passage suivant:

« Dans tous les pays de vignoble, l'époque de la vendange est marquée par des réjouissances. L'automne est la saison du plaisir pour les agriculteurs. La culture de la vigne est cependant sujette à bien des contre-temps. Le gel, les pluies continuelles, la grêle menacent alternativement et chaque année de ravir au vigneron tout ou partie de ses récoltes et de le frustrer en un instant, des fruits d'un travail pénible et soutenu. L'époque où, après avoir échappé à ce triple fléau, il peut recueillir le fruit de ses peines doit naturellement éveiller chez lui un sentiment de satisfaction qui se manifeste par des fêtes, des danses et des repas. Cette époque est encore celle où le plus grand nombre de mariages se concluent, puisqu'après avoir reçu le prix de ses travaux, le vigneron peut doter ses enfants. »

« A cette époque heureuse d'il y a un siècle, ajoute notre confrère, nos ancêtres ne connaissaient pas encore le phylloxéra, ni le mildiou, ni l'oïdium et ils se plaignaient déjà des difficultés de la culture de la vigne. Que diraient-ils maintenant? On ne peut qu'admirer la ténacité et l'endurance de nos vignerons qui, malgré tous les déboires, ne se laissent pas décourager et, malgré tout, ont encore confiance dans l'avenir. Quant aux mariages, nous doutons fort qu'il s'en conclue aujourd'hui encore plus après les vendanges qu'à toute autre époque de l'année. »

» La citation ci-dessus est extraite d'un ouvrage certainement rare, intitulé: *Description de la Fête des vignerons*, célébrée à Vevey le 5 août 1819, propriété de M. Samuel Massonnet, à Gressy. »

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire historique du Parler Neuchâtelois et Suisse Romand, par W. Pierrehumbert, instituteur. — Neuchâtel, Attinger Frères, éditeurs.

Les deux feuillets qui terminent le premier fascicule de cet ouvrage viennent de paraître au grand plaisir des amis de nos patois et du parler romand.

En lisant ces fascicules, on est frappé par le nombre et l'intérêt des documents qui y sont amoncelés.

Les savants y puiseront des renseignements philologiques précieux; les amateurs de nos savoureux idiomes vaudois et neuchâtelois y feront des trouvailles imprévues, expressions amusantes, et les amis du pittoresque liront d'un trait ces colonnes avec un intérêt croissant et les reliront.

En parcourant ces pages, nous nous amusons à relever les nombreux termes, utiles chez nous, pour désigner une dame qui cause beaucoup; voyez plutôt: batollhe, battioret, barjaque, tabousse, tapette, caquerelle, ménamor, etc., etc. L'article *ban* donne

des détails intéressants sur: la mise à ban, les bans de vendanges, les bans de forêts, les bans de chasse, le ban sur le bétail etc... les bans (fédéraux, cantonaux, etc.) en forme d'applaudissements.

Le cadre de notre modeste journal ne nous permet pas de faire des emprunts au *Dictionnaire historique* pour les soumettre à nos lecteurs. Ceux-ci s'en consoleront en souscrivant à l'ouvrage à la librairie Attinger Frères, à Neuchâtel.

Mérine.

UN SOUPÇON. — Une bonne vieille demoiselle, sentant sa fin prochaine, voulut aller elle-même choisir son cercueil. Drôle d'idée! Après tout, c'est une originalité comme une autre.

Elle se décide pour un cercueil en palissandre, avec poignées d'argent et pieds de biche. On doit être bien, là-dedans!

— Alors, demande-t-elle, vous le capitonnerez, n'est-ce pas, et vous mettrez une dentelle sur le pourtour?

— Certainement, madem... madame. Pour une dame, nous les capitonnons en satin bleu, et pour une demoiselle, en satin blanc.

— Ah! c'est très bien; alors, vous le capitonnerez en satin blanc. Puis vous voudrez bien le garder jusqu'à ce qu'on vous prie de l'apporter. La personne chargée de ce soin vous règlera sur le champ.

— Parfaitement, mademoiselle, c'est convenu.

La cliente sort, s'éloigne quelque peu, puis, revenant sur ses pas:

— Pardon, monsieur, j'ai réfléchi, mettez aussi un peu de satin bleu. Oh! un soupçon.

M. C.

QUELQUES EXTRAITS

« Il faut absolument lutter contre la fantaisie, le mauvais goût, le costume d'opérette de certaines Vaudoises qui croient bien faire en apportant quelques variantes à leur costume. » (sic.)

(Feuille d'Avis de Montreux du 10 mai 1920.)

* * *

« Les Vaudoises de l'Association ne l'ornent pas, leur costume austère, ne désirent pas le rajeunir ou le modifier. On ne crée pas un costume, on le reconstruit, et la simplicité est encore ce qu'on a trouvé de mieux dans tous les domaines. » (sic.)

(Conteur Vaudois du 11 juin 1921.)

* * *

« Ceux qui craignaient de voir le costume vaudois se figer et s'uniformiser peuvent être pleinement rassurés. Le concours de costumes de Gryon a prouvé qu'il continuera d'évoluer, que chacune y accuse sa personnalité et ses goûts et qu'on peut s'y avérer aussi coquette que dans une toilette moderne. » (re-sic.)

(Gazette de Lausanne du 29 septembre 1921.)

* * *

Sans commentaire!

NOS DAMES AU SCRUTIN

Genève, le 17 octobre 1921.

Mon cher Conteur,

Lorsque nous est arrivé ici ton dernier numéro, samedi 15 courant, à 17 heures, la « Clémence » envoyait, du haut du beffroi de St-Pierre, ses sons graves et sonores à travers l'azur de la République et Canton de Genève, appelant non les fidèles au culte, mais au scrutin les citoyens genevois et confédérés qui avaient à se prononcer sur l'importante question d'accorder le suffrage universel à la plus attrayante et plus charmante partie de notre population.

Déjà, depuis quelques semaines, étaient affichés les tableaux électoraux, « placés sous la sauvegarde des citoyens ». Chacun s'arrêtait volontiers quelques minutes pour les consulter, heureux de revoir son nom lui prouvant qu'il est encore du nombre des vivants ou qu'il n'est pas privé de ses droits de citoyen!

On entend, devant ces tableaux, des réflexions amusantes, d'autres amères. Les grinches constatent qu'ils n'ont pas rajeuni, la date inexorable de leur venue au monde le leur dit, ou bien que X ou Z s'est fait Genevois, sans les prévenir; les gosses grimpent sur le mur ou sur les épaules d'un camarade pour savoir l'âge du « vieux » (régent):

— Tiens, il n'a que 32 ans, «notre vieux».

Plus tard, si le scrutin est favorable au sexe dit faible, ce sera le tour des gamines qui voudront savoir aussi l'âge de leur «mégotte» (lire régente).

Puis voici venir le scrutin; si ces dames avaient dû venir voter, elles se seraient présentées devant trois messieurs au regard inquisiteur:

— Madame?

— Pardon, je suis demoiselle.

— Ah! votre âge, s'il vous plaît, et d'où êtes-vous? Quelle est votre profession? Où demeurez-vous? aurait demandé le premier.

Le second, écoutant les réponses, aurait consulté le registre électoral et aurait regardé, d'un air variant suivant l'âge, la grâce et la profession de l'électrice.

Le troisième aurait remis la fameuse estampille permettant à la citoyenne de passer derrière le paravent pour exprimer son vote à l'abri des regards indiscrets. Un gendarme, à l'air sévère, aurait toisé l'électrice des pieds à la tête lorsque celle-ci, intimidée par tant de complications, chercherait l'urne mystérieuse. Puis elle aurait fuit le lieu de vote, après avoir subi tant de regards railleurs! Voilà ce qui attendait nos suffragettes. Y avait-il donc de quoi se réjouir, mesdames?

Si le vote de samedi et dimanche avait été favorable au beau sexe, nous aurions eu, pour les prochaines élections, des tableaux électoraux intéressants, embellis de noms de fleurs: Marguerite, Rose, Violette, etc., et nous aurions vu les citoyens s'arrêter plus nombreux encore devant les dits, et réflexions de pleuvir, «les hommes sont sans pitié»! Qui sait si nos tableaux, «placés sous la sauvegarde des citoyens et citoyennes», eussent été mieux respectés et protégés que maintenant? J'entrevois plutôt une motion à notre Conseil législatif pour la suppression de l'affichage des tableaux, suppression de l'estampille de vote qui provoque toutes ces questions indiscrettes et qu'aurait remplacé la carte civique, laquelle ne nous oblige pas à subir l'interrogatoire.

Mais, alors, à nous de dire non, «gardons ce qui fait le charme des votations genevoises», et gageons que nous eussions gagné plus d'électeurs qu'avec le vote obligatoire, lorsque ceux-ci auraient pu s'offrir la vue des scènes que je viens de citer.

Ch. M.

FRANÇAIS FERRUGINEUX

L n'y a pas que le français fédéral, cet idiome spécial qui se fabrique dans les offices de Berne, il y a encore le français des compagnies de chemins de fer. Qu'on en juge.

Les commissionnaires de la gare Jura-Simplon de Neuchâtel se plaignent de ce que les employés, de la gare leur enlèvent la besogne sous le nez et ils rappellent l'article du règlement qui interdit aux employés de transporter les bagages des voyageurs. L'article est exquis:

Interdiction formelle de la manutention des colis à main à tout voyageur partant ou arrivant, soit dès le bâtiment de la gare dans les trains ou réciproquement, enlever dans ou devant les trains pour transporter dans ou extérieurement à la gare, soit au gré du voyageur.

N'est-ce pas?

C.

BONNE AFFAIRE. — Un pasteur offrait pain et fromage, arrosés d'un verre de petit blanc, à un campagnard qui lui avait amené des pommes de terre. Ce dernier mangeait, buvait copieusement et bavardait de même.

Fatigué de ce verbiage et voyant avec inquiétude disparaître peu à peu son fromage, l'amphitryon fait à son hôte:

— Dites-moi, Daniel, vous savez que ce fromage enlève la parole.

— Comment, Mossieu le pasteur, c'est vrai... ce fromage enlève la parole?... Oh! bien, bonne affaire, je prends le reste pour ma femme. Vous permettez?...

Et, sans plus de façons, sous les yeux ébahis du pasteur, le campagnard enveloppe d'un papier qu'il a sorti de sa poche le solde du morceau de fromage qu'on lui avait servi et le met dans le caisson de son char.

A.B.



DORETTE (Nouvelle.)

Si, aux temps déjà lointains de LL. EE. de Berne, on a brûlé des sorcières, ou peut-être d'innocentes femmes réputées telles, on a saisi et châtié plus d'un bandit de l'espèce la plus dangereuse. Le brigand, chef de bande, a fleuri dans le bon Pays de Vaud. Nos pères vaudois ont eu leurs Cartouche et leurs Mandrin. Les Fra-Diavolo soit de tous les temps et ne manqueront jamais de biographies ou d'acteurs pour les restituer sur la scène. Les données de ce récit sont donc réelles, si les noms des personnages sont supposés.

Le major de Cressier, Vaudois authentique bien que dévoué à LL. EE. de Berne, habitait une gentilhommière, non loin d'un village sur la rive fortunée du Léman. Rodolphe de Cressier ne tranchait pas du seigneur et sa demeure patrimoniale n'affichait ni blason sculpté ni tour en poivrière. Veuf, sans enfants, suffisamment riche, Cressier partageait son temps entre le service sous les drapeaux de Leurs Excellences et les soins de son domaine. Le militaire au ton cassant, au geste impérieux, était donc tempéré chez lui par le campagnard ami des besognes paisibles et des loisirs au sein de la belle nature. N'y a-t-il pas un coin d'idéal et de poésie au fond de l'être le plus raboteux? Cependant, notre major ayant doublé le cap de la cinquantaine, demeurait fidèle au souvenir de sa chère défunte et ne songeait point à se remarier.

Au début du printemps de l'année 1720, une compagnie de musiciens ambulants fit irruption dans la cour du logis de Cressier. Pauvres hères, dont une femme au fausset aigre, vêtements en lambeaux, mines douteuses de Bohémiens, musique plus douteuse encore. Si Cressier eût été chez lui, il eût d'un geste chassé de telles gens, qu'il détestait, non sans avoir glissé un écu neuf dans leur besace, car il n'était point dur. En l'absence du maître, les domestiques se firent donner un concert, fraternisèrent avec ces malheureux et leur offrirent même à manger. Le concert fut suivi d'une sauterie. Dorette, la petite chienne de Cressier, au milieu de tout ce bruit, gambadait et jappait, hors d'elle. Blanche, le poil long et frisé, Dorette était une bête de race, la favorite du maître, ayant été celle de la défunte Mme de Cressier.

Les musiciens partis, on constata que Dorette avait disparu.

Cressier fut au désespoir. Il tempêta, s'informa. Il sut que les rôdeurs avaient passé chez lui, y avaient joué, mangé et bu, et fait danser la valetaille. Il chassa deux des hommes et tança sévèrement les femmes qui pleuraient, car il les rendit responsables de la perte de Dorette. La bête avait du flair, pensait-il, elle reviendrait, trouvant elle-même son chemin. Mais les jours, les semaines s'écoulaient, toutes les recherches demeuraient vaines.

Dorette ne reparut pas.

Quelques mois après ce malheur — c'en était un — le major fut appelé à remplir une mission de police. C'était inattendu, peu en rapport avec ses principes de militaire, mais l'ordre venait de Berne et Cressier se soumit de bonne grâce. A la tête d'un peloton armé, on l'envoyait tout simplement à la chasse à l'homme. Il ne s'agissait rien moins que de capturer le bandit Goldo, le Corse dont les méfaits se multipliaient dans le pays. Goldo et sa bande étaient redoutés comme le feu. Le noble en son castel, le bourgeois comme le paysan, sans parler du voyageur, chacun pouvait mettre sur le compte de Goldo une violence, une rapine ou même un crime. Goldo avait assassiné la demoiselle de Saint-Saphorin pour la voler. C'était le plus noir de ses forfaits, la victime se trouvant être une sainte femme, aussi inoffensive que charitable. Il se tenait tapi dans les bois, faisait irruption la nuit sur les routes, dépouillait les voyageurs et les marchands. Tout lui était bon, argent, bijoux ou nature. Il avait même, un dimanche matin, grossièrement molesté M. le ministre de l'une des importantes paroisses rurales du pays, qui s'en allait faire son prêche dans une annexe.

Bref, Leurs Excellences de Berne avaient mis à prix la tête de Goldo. Cette tête n'était pas belle, au dire des gens qui avaient eu affaire au brigand.

L'homme n'avait rien de cette sorte de courtoisie chevaleresque, mise en pratique par certains coquins célèbres qui plumaient leur proie avec grâce, d'une main veloutée, avec un joli grain d'esprit. Goldo était rude et brutal et ne daignait pas même honorer la profession par un extérieur convenable.

On savait que le gremlin opérait dans l'intérieur du Pays de Vaud. Le major reçut l'ordre de se rendre du côté suspect.

Ce fut ainsi qu'il prit quartier, vers la fin de l'été de cette année 1720, au château du Croisy.

Ce château était une antique forteresse féodale dont chaque pierre eût pu raconter une histoire. M. du Croisy, le propriétaire, laissait crouler les remparts et les tours habillées de lierre et de mousse, de l'effet le plus pittoresque dans ce paysage aux lignes uniformes. Le donjon seul était habitable et M. du Croisy y avait accumulé toutes les recherches du luxe de l'époque, car il était fort riche, d'une lignée éprise des choses de l'art.

Ce gentilhomme, ancien capitaine au service de Hollande, était, par grande infortune, presque aveugle. Mais la Providence met toujours, quoi qu'en disent les ingrats, une compensation à côté d'une perte, un rayon au travers d'une obscurité. M. du Croisy, dès longtemps veuf, avait le bonheur inestimable de posséder une unique fille, la plus douce et la plus charmante Antigone qu'un père éprouvé pût rêver. Le bandit faisait beaucoup parler de lui. Les paysans prenaient peur et organisaient des battues nocturnes, sans résultat aucun, car Goldo, plus fin qu'eux, les jouait invariablement.

Au château du Croisy, on vit de fort bon oeil l'arrivée du major de Cressier.

L'accueil fut courtois et délicat. C'était par la douce lumière d'un beau jour finissant dans l'or pourpre. Ses hommes à l'écart, le major s'avancé sur la terrasse, s'inclina et offrit ses hommages à ses hôtes. Mlle du Croisy, dans la chaude leur émanant du couchant, était d'une beauté saisissante, avec sa chevelure d'or bruni et son visage de fin ivoire. Elle avait dépassé la trentaine. Ses yeux noirs étaient étranges, inquiétants et l'on eût dit qu'une fièvre lointaine, non encore apparue, entretenait un foyer dans quelque retraite cachée de son être.

(A suivre.)

A. VILLEMARD.

ROYAL BIOGRAPH. — Le succès de *L'Atlantide* a dépassé les prévisions les plus optimistes. Il faut donc recommander à tous ceux qui veulent voir la seconde et dernière partie de se hâter pour la location des places. La deuxième partie de *L'Atlantide* contient les scènes les plus dramatiques et il est certain que le Royal Biograph sera, une fois de plus, trop petit pour donner satisfaction à tous les amateurs de la superbe œuvre de Pierre Benoît. Il faut ajouter, d'ailleurs, qu'à part *L'Atlantide*, on verra, cette semaine, *Le Hallebardier*, une excellente comédie en 3 actes. Malgré l'importance du programme, prix des places ordinaire. Dimanche 23, deux matinées, à 2 h. 30 et 4 h. 30.

KURSAAL. — *Rip*, le ravissant opéra-comique, en 5 tableaux, de Planquette, — l'heureux compositeur des *Cloches de Corneville* — est trop rarement joué à Lausanne. Il est vrai qu'il faut un baryton de tout premier ordre pour le rôle principal. Nous devons savoir gré à M. Wolff-Petitdémange de nous donner trois représentations de *Rip* avec M. Sarrade. Le succès de la première a été très vif. Les deux dernières ont lieu ce soir samedi, à 8 h. 30, et en matinée dimanche, à 2 h. 30. Dimanche soir, dernière de l'énorme succès de rire: *Le Grand Mogol*.

Dès mercredi 26 octobre, une nouveauté pour Lausanne: *Les Hirondelles*, musique de Hirschmann.

PHOTO-PALACE 1, RUE PICHARD

Photographies .. Agrandissements
.. .. Travaux pour amateurs

Vermouth NOBLESSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE

SE BOIT GLACE G. 162 L

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT.
J. MONNET, édit. resp.
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.